



**CENTRE
HOSPITALIER
CHRETIEN**

Liège, le 10 juillet 2013

**SERVICE
COMMUNICATION**

Catherine Marissiaux
Tél. 04 224 80 99
Fax 04 224 80 93
Gsm 0490 44 55 99
catherine.marissiaux@chc.be

Permis octroyé pour la construction du nouvel hôpital du CHC La clinique du MontLégia ouvrira ses portes mi-2017

Avec l'octroi le 8 juillet du permis unique (PU) par la Région wallonne, le CHC franchit une étape de plus dans son important projet de nouvel hôpital. Une occasion pour faire le point sur le futur hôpital et en dévoiler le nom : la clinique du MontLégia ouvrira ses portes mi-2017.

Le permis unique

Petit rappel. En mars 2012, la Région wallonne a approuvé le RUE (rapport urbanistique et environnemental) qui prévoit la réaffectation du terrain de l'ancien charbonnage Patience & Beaujonc et définit les activités qui y seront développées. Le master plan adopté pour l'ensemble du terrain prévoit deux affectations à la friche industrielle:

- des activités communautaires et économiques, avec d'une part le futur hôpital du CHC (13 ha) et d'autre part une zone d'activités économiques (5,5 ha)
- de l'habitat dans les zones proches de la rue Vandervelde, de la place des Marronniers et du Fond Hubert Goffin.

Suite à cet accord, le CHC a introduit sa demande de permis unique (PU) en avril 2012. Cette demande portait sur la construction et la mise en exploitation de l'hôpital ainsi que les voiries d'accès à l'hôpital (rues sur le terrain, nouvelles sorties d'autoroute et pont enjambant celle-ci).

Octroyé conjointement par le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique de la Région wallonne ce 8 juillet 2013, le permis unique autorise la construction de l'hôpital. Les mises en adjudication ont démarré fin juin, avec la publication des appels d'offres et cahiers des charges du premier lot de ce grand chantier : démolition de l'ancienne cheminée du charbonnage, terrassements et assainissements. Les premiers travaux sont prévus pour l'automne.

Un hôpital qui s'intègre dans le quartier

Les recommandations émises par le bureau Pissart dans le cadre de l'étude d'incidences sur l'environnement ont été prises en compte chaque fois que c'était possible. Pour rappel, tant le projet de RUE (bureau Pluris) que celui de PU (association momentanée Artau, Assar et Hoet+Minne) ont été soumis à enquête publique, offrant ainsi la possibilité aux riverains d'émettre leurs remarques.

L'étude d'incidences sur l'environnement a trait à de nombreux volets du projet et évalue, entre autres, les incidences sur la qualité de l'air, le milieu biologique, le paysage, la mobilité, ...

Siège social
CHC asbl
rue de Hesbaya 75
B-4000 LIEGE
www.chc.be

Toute une série de recommandations ont été émises et pour la plupart intégrées au projet, soit durant la constitution du dossier, soit suite à l'étude d'incidences sur l'environnement. Elles concernent les bâtiments et voiries ainsi que les mesures très pratiques à mettre en œuvre durant les travaux. Par exemple, le CHC s'est engagé à limiter au maximum les nuisances pour le voisinage en inscrivant dans le cahier des charges l'obligation pour les entrepreneurs d'accéder au chantier par le nord de la parcelle et le tunnel sous l'autoroute. Le CHC reviendra vers les riverains à ce sujet à l'automne, avant le début des travaux.

La question du sol

Si le sol de l'ancien charbonnage présente des zones polluées, connues et évaluées dès avant l'achat de la parcelle, il présente aussi une faune particulière, et notamment une espèce protégée, le crapaud calamite. Le CHC s'est engagé à la fois à dépolluer le terrain et à aménager une zone d'habitat pour cette espèce protégée.

La **pollution du sol**, essentiellement due aux hydrocarbures utilisés dans l'exploitation du charbonnage, était connue dès avant le projet d'achat du terrain. La nécessité de dépollution ne faisait donc pas mystère. De nombreux carottages avaient été réalisés avant même l'achat du terrain, afin d'évaluer l'ampleur du phénomène. De nouvelles analyses, dont 350 nouveaux prélèvements à 4 m de profondeur, ont été effectuées au printemps 2013 afin de réaliser une cartographie complète de la pollution. Le projet d'assainissement a été approuvé par la Région wallonne le 18 avril dernier. Sa mise en œuvre prévoit entre autres de confiner ou d'excaver et d'évacuer en centres de traitements les quelques zones trop polluées, ce qui constitue la première phase du chantier.

La présence de **crapauds calamites** (espèce protégée au niveau européen) a été décelée sur le terrain où l'hôpital sera construit. Ce batracien se plaît dans une plaine ouverte, rocailleuse, sans trop de végétation, ce qui explique - paradoxe de la nature - qu'on en retrouve régulièrement dans les friches polluées d'anciens charbonnages. La loi sur la conservation de la nature prévoit la possibilité de demander une dérogation si l'habitat d'une espèce protégée doit être détruit. C'est l'autorisation que le CHC a obtenue moyennant la mise en œuvre de mesures de compensation : l'hôpital va développer au nord du terrain, soit de l'autre côté de l'autoroute, une parcelle dédiée aux crapauds calamites : un espace de plus de 4 ha est nécessaire à l'accueil et la préservation de la population existante. Le CHC s'est engagé par ailleurs à assurer le déménagement des batraciens et le suivi de la colonisation pendant 5 ans, en collaboration avec le département de la nature et des forêts.

Comme la parcelle qu'il possède au nord du terrain est trop petite, le CHC a dû trouver un partenaire : l'asbl « Le Pré des Maclotte » qui organise des activités à vocation sociale sur le terrain connexe. Dans la mesure où l'aménagement de l'habitat des crapauds est envisagé dans un projet à visée pédagogique, il jouerait la parfaite complémentarité avec l'activité existante. L'aménagement du terrain de vie des crapauds calamites va nécessiter l'abattage de certains arbres pour obtenir des zones ouvertes et dégagées et le creusement d'une cinquantaine de mares de petite profondeur (imperméabilisées pour certaines - superficie totale 1,5 ha). Cet aménagement demandera une modification du relief du sol. Une demande de permis d'urbanisme vient donc d'être introduite en ce sens par le CHC.

Clinique du MontLégia, un nom limpide

Située sur les hauteurs de Liège, la future clinique dominera la ville et occupera un terrain longé au Nord par la Légia, cet ancien ruisseau qui serpentait la colline d'Ans jusqu'à la Place St-Lambert, avant de rejoindre la Meuse. S'il est aujourd'hui quasi entièrement canalisé et souterrain, le ruisseau s'inscrit encore dans nombre de noms de rues à Ans (rue Coq Fontaine, rue du Ruisseau, rue de la Légia, rue des Moulins) et à Liège (rue de la Légia, Fontainebleau, ...). Cette double référence géographique explique en partie le nom du futur hôpital, mais l'appellation est à considérer également pour sa référence symbolique.

En s'attachant à sa situation surélevée, l'appellation de la nouvelle clinique renvoie aussi à la haute qualité des soins qui y seront prodigués (compétences des prestataires, ergonomie du bâtiment, excellence des services et des équipements).

En incluant le nom de la Légia, l'appellation reflète le lien étroit que les cliniques d'origine entretiennent avec leur berceau mais aussi avec leur histoire. De la même manière que les historiens n'ont pas conclu avec certitude qui, de la ville (Liège) ou du ruisseau (la Légia), avait donné son nom à l'autre, l'histoire des trois cliniques liégeoises du CHC, toutes centenaires, se confond avec l'histoire de la ville. Pour l'anecdote, elle se confond également avec l'histoire du ruisseau La Légia qui a tant de fois inondé les caves de la clinique Saint-Joseph toute proche.

Enfin, la référence à ce ruisseau fait surtout le lien avec l'eau, source de toute vie, soit le plus beau symbole qu'on puisse trouver pour un hôpital. L'eau, c'est aussi la transparence et la clarté, deux caractéristiques du futur bâtiment. La Légia a nourri la vie et l'artisanat des quartiers qu'elle traversait, en activant les moulins des meuniers, alimentant les bacs des lavandières... Gageons que son nom résonnera encore dans le dynamisme et l'activité du nouvel hôpital.

Cette appellation a été décidée par le Conseil d'administration, suite à une longue réflexion (avec la collaboration de Minale Design Strategy) et à un appel à suggestions réalisé au sein de l'ensemble du CHC. Cet appel à suggestions avait permis de dégager nombre de pistes qui collent aux valeurs du groupe, mais également 213 propositions différentes, parmi lesquelles la référence à l'eau ou à la Légia revenait régulièrement.

Les trois sites à reclasser

Le déménagement des activités des cliniques Saint-Joseph, de l'Espérance et Saint-Vincent vers le nouvel hôpital libérera les 3 édifices actuels, avec l'opportunité d'y développer de nouvelles activités. Dès l'annonce de son projet de nouvel hôpital, le CHC s'est engagé à veiller au reconditionnement de ses bâtiments et à ne pas laisser de chancre urbain aux riverains.

A cette fin, une mission a été confiée en 2010 à la SPI, l'agence de développement économique de la province de Liège, qui a abouti à une série de recommandations. Suite à ce premier travail exploratoire et en concertation avec les communes concernées, le CHC a mis en place un comité d'accompagnement composé d'experts (Région wallonne, urbanisme, experts immobiliers...) afin d'évaluer les pistes de reconversion. Il a mandaté Knight Frank (conseil immobilier) et Artau-Assar (association momentanée d'architectes), afin d'obtenir pour chacun des 3 bâtiments un certificat d'urbanisme 2 qui définit les fonctions qui peuvent y être développées. Ce travail consiste en la réalisation de plans d'ensemble précisant la

réaffectation proposée de chacune des zones des bâtiments, ce qui devrait aboutir fin 2013.

Une chose est acquise: le CHC compte vendre ses 3 cliniques. Le certificat d'urbanisme 2 qui sera décerné pour chacune d'elles permettra aux promoteurs intéressés d'envisager le reclassement du bâtiment dans un cadre autorisé et garantira aux riverains que la réaffectation du bâtiment s'accorde avec la vie du quartier.

Plusieurs pistes ont déjà été envisagées. Les fonctions évoquées à ce stade pour le reclassement des 3 cliniques sont du logement, des bureaux, des espaces publics et éventuellement une crèche. A noter que la réaffectation de Saint-Joseph devra également répondre au nouveau schéma directeur que la Ville de Liège entend définir pour le quartier de Saint-Marguerite et notamment le carrefour Fontainebleau tout proche.

Annexes

Financement

La construction du nouvel hôpital représente un investissement de 260 millions € (parkings et abords compris, hors matériel médical et mobilier).

Les sources de financement sont :

- les subsides de la Région wallonne (14,5 millions €)
- l'intervention du Fédéral (215 millions € versés en 33 ans à partir de la 1^{re} année suivant la mise en exploitation)
- les fonds propres et les honoraires médicaux du CHC pour le solde, ce montant étant préfinancé par un emprunt bancaire

Le consortium des banques a confirmé que le dossier est complet et comporte tous les éléments nécessaires à la finalisation de sa décision par leurs comités de crédits. Le seul et unique élément qui manque à ce stade pour porter le dossier une dernière fois devant leurs comités respectifs est la mise au point du procédé de garantie bancaire par la Région wallonne, à propos de laquelle le Gouvernement wallon a marqué son accord le 19 juillet 2012.

Atouts et opportunités du futur hôpital

Pour la Ville de Liège et le quartier de Glain

- maintien de l'activité du CHC sur le territoire de Liège (plus de 2.000 emplois salariés et indépendants, près de 4.500 naissances par an,...)
- projet d'envergure qui participe au redéploiement de Liège
- chantier pourvoyeur d'emplois
- nouvelle infrastructure de soins à la pointe de la technologie
- proche du centre-ville
- réhabilitation d'une friche industrielle
- revalorisation du quartier et de son habitat
- renforcement de l'accès aux soins des riverains
- à terme, perspectives d'emplois de proximité

Pour les patients et les visiteurs du CHC

- offre de soins complète
- accessibilité et parking (accès direct vers le service concerné)
- bâtiment convivial dans un quartier vert
- confort hôtelier (chambres lumineuses avec vue dégagée, cabinet de toilette avec douche pour chaque patient)

Pour les acteurs du CHC

- position centrale, 3 cliniques en une
- pôles d'excellence rassemblés
- ergonomie et fonctionnalité (organisation du bâtiment née de l'organisation des soins)
- distances courtes au sein des unités de soins

Calendrier

2006	Décision de regrouper les activités des 3 cliniques liégeoises (Saint-Joseph, Espérance et Saint-Vincent) sur un seul site
2008	Choix du site de Patience et Beaujonc, un ancien charbonnage situé à Glain (Liège)
2010	Désignation des auteurs de projet : <ul style="list-style-type: none">• association des bureaux Artau, Assar et Hoet+Minne pour l'architecture• bureau Greisch pour la stabilité• Technum-Tractebel Engineering pour les techniques spéciales
2010	Présentation de l'esquisse
Nov. 2011	Dépôt de l'avant-projet à la Région wallonne ; approbation du RUE par le conseil communal de Liège
Mars 2012	Approbation du RUE par le ministre wallon Philippe Henry
Avril 2012	Dépôt de la demande de permis unique à la Région wallonne
Mai 2012	Dépôt du projet à la Région wallonne
Sept. 2012	Désignation du <i>project manager</i> , en charge du planning et de la gestion des budgets
Avril 2013	Désignation du <i>construction manager</i> , en charge du suivi du chantier
Juin 2013	Mise en adjudication des premiers lots de travaux
Juillet 2013	Octroi du permis unique par M. André Delecour, Fonctionnaire délégué et M. André Penders, Fonctionnaire technique de la Région wallonne
Nov. 2013	Début des travaux
Août 2017	Ouverture du nouvel hôpital

Le nouvel hôpital en quelques chiffres

Plus de 2.000 salariés et indépendants
720 lits d'hospitalisation
120 places d'hôpital de jour
± 250.000 consultations par an
± 30.000 opérations par an
± 4.500 accouchements par an
± 58.000 urgences par an
Environ 2.000 places de parking

Le CHC, un réseau de soins de proximité en province de Liège

(Chiffres 2012)

- 6 cliniques (1.045 lits) : Saint-Joseph à Liège, Espérance à Montegnée, Saint-Vincent à Rocourt, Notre-Dame à Waremme, Notre-Dame à Hermalle-sous-Argenteau, Sainte-Elisabeth à Heusy (Verviers)
- 1 maison de soins psychiatriques (30 lits)
- 8 maisons de repos (684 lits) composant le Réseau senior
- 1 dizaine de polycliniques
- 4.050 personnes salariées (soit 2.879 équivalents temps pleins) + 833 médecins et prestataires indépendants (kinés, dentistes, psychologues,...)